

## AVIS DE COURSE Coupe Régionale des Pays de La Loire

Pornic les 30 et 31 Mars 2019  
Baie de Bourgneuf - Grade 5A  
CNP Monotype J80

### PREAMBULE :

le 7 février 2019

- La Coupe du Conseil Régional Des Pays De La Loire est obligatoire pour les équipages espoirs qui souhaitent être sélectionnés pour le Championnat de France Espoirs des Equipages qui aura lieu à Brest au mois d'août 2019.
- Lors de ce Championnat de France, les bateaux, des Longtze, seront fournis sur place par l'organisateur et la FFVoile, l'équipage pourra être de 4 ou 5 pour un poids compris entre 314 et 344 kg.
- La Ligue disposera sans doute de 3 places sur ce Championnat. Les modalités de la sélection finale seront définies dans et a priori, chaque équipage recevra une aide de la ligue pour ce Championnat dont le montant sera de 500 €.

### DEROULEMENT DES EPREUVES

La Coupe du Conseil Régional se disputera les 30 et 31 Mars à Pornic, elle sera organisée par le **CN Pornic**.  
Confirmations des inscriptions au PC course du **Club Nautique de Pornic**.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent : Catégorie 4
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1 7 Les règles de la classe J80.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Tous les J80 de la région devront obligatoirement arborer au port le pavillon du Conseil Régional des Pays de La Loire.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La Coupe du Conseil Régional est ouverte à tous les licenciés FFVoile mais le titre de « Champion de la Coupe du Conseil Régional des Pays de La Loire » décerné à l'issue du championnat sera calculé uniquement à partir du classement des équipages licenciés dans un club de la ligue de voile des Pays de La Loire en 2019, extraction du classement général.

3.1 La régata est ouverte à tous les J80, avec obligation de présenter le justificatif d'appartenance du bateau à l'association de class J80.

3.2 Tous les J80 mis à disposition par le Conseil Régional et participant à la Coupe devront être confiés en priorité à des équipages « JEUNE » (ensemble de l'équipage né en 1994 ou après)  
Le bateau devra être à jour de la cotisation à la classe J80.

Chaque équipage devra satisfaire aux règles de la classe J80 en ce qui concerne le poids et le nombre d'équipiers.

Le choix des voiles pour participer aux épreuves de la Coupe du Conseil Régional est libre.

Cependant les voiles devront être en conformité avec les règles de la jauge J80.

3.3 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CNP, au plus tard le 25 mars 2019.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant la mention « COMPETITION » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 **Catégorie demandée** : Jeune-Féminine-toutes catégories

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
J80	60€ par équipage

**Compris dans l'inscription : les 2 nuits au port du 29 au 31 mars 2019**

**Non compris dans le prix de l'inscription : Mise à l'eau – Sortie d'eau :**

Contacteur : Yacht Club International de Pornic - Tél : 02 40 82 05 40

## 5. PROGRAMME

Vendredi 29 Mars : Ouverture des inscriptions de 14 h à 17 h.

Samedi 30 Mars **BM : 6h40 – PM : 14h06 – Coefficient: 34**  
Inscriptions de 9h00 à 10h00  
Briefing 10h30  
1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h30. Courses à suivre.

Dimanche 31 Mars: **BM : 8h51 – PM : 15h45 – Coefficient : 44**  
**Attention : changement d'heure**  
1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 10h30. Courses à suivre.  
Pas de signal d'avertissement après 15h00.  
Remise des Prix : 16h

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :  
- affichées selon la Prescription Fédérale

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : **Banane (temps de course entre 30 mn et 60 mn).**  
7.2 L'emplacement de la zone de course sera la baie de Bourgneuf - Pornic

## 8. CLASSEMENT

- 8.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.  
8.2 Courses retirées  
Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.  
Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des courses, moins la plus mauvaise.  
Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

## 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : **Capitainerie YCIP** (tél : 02 40 82 05 40 )

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :  
- Un Classement « toutes catégories d'âge » confondues  
- Un Classement « Jeune »  
- Un Classement « féminin » si au moins 2 équipages classés.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le C.N.P club organisateur, responsable technique et sportif de l'épreuve.

**CLUB NAUTIQUE DE PORNIC**

**Base de la Noëveillard - 44210 PORNIC**

**Tél : 02.40.82.34.72**

**Email : [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)**

Les modalités pratiques suivantes seront mises en œuvre (Non compris dans le cout de l'inscription.):

- coût et modalités de la mise à l'eau /sortie de l'eau
- adresses et le coût des hébergements.

**15 COMMUNICATION**

Le CNP communique sur l'épreuve en liaison avec le responsable de la communication de la ligue. Les épreuves de la Coupe pourront être filmées, dans le but de produire un DVD destiné au Conseil Régional.